



**CONVOCATION A  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
CDJE74**

**LE VENDREDI 09 JANVIER  
2026 A 19h30**

**Maison des Sports  
14 avenue Henri Barbusse  
74100 ANNEMASSE**

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport moral
- Rapport d'activité comprenant les rapports des divers responsables (Féminines Jeunes Scolaires Arbitrage Handicap)
- Rapport Financier
- Budget Prévisionnel
- Vote de la révocation ou non du Comité Directeur actuel

Contexte

Lors de la dernière réunion du comité directeur, il a été demandé par l'unanimité des personnes présentes qu'un vote soit fait à l'Assemblée Générale pour révoquer ou non le Comité Directeur actuel.

*En vertu de l'article 6.3 des statuts du CDJE74, l'Assemblée Générale peut révoquer le Comité Directeur avant la fin de son mandat à condition d'avoir été convoquée à cet effet à la demande d'au moins un tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix, que deux tiers de ses membres soient présents ou représentés et que ladite révocation soit décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

*Si la révocation est approuvée, l'Assemblée Générale doit désigner un ou plusieurs administrateurs provisoires chargés d'assurer la gestion des affaires courantes pendant la période d'intérim.*

*Si la durée restant à courir du mandat du Comité Directeur révoqué est de plus de 18 mois, les administrateurs provisoires doivent convoquer une Assemblée Générale électorale dans un délai de six mois au plus.*

*Dans ce cas, le mandat des nouveaux élus expire au plus tard le 31 décembre suivant les Jeux Olympiques d'été.*

- Si le Comité Directeur reste en place : renouvellement des postes de Trésorier, Secrétaire et Responsable Mixité, suite aux démissions de Michel Maupas et d'Aurélie Gouaty
- Si le Comité Directeur est révoqué : comme le prévoient les statuts, désignation d'un ou plusieurs administrateurs pour la période d'intérim en attendant l'assemblée générale électorale.

Le Président

Michel SYLVESTRE-BARON